

TD AVOCAT : Une forte relation de confiance avec les clients



Maître Thomas Desrousseaux

Inscrit au Barreau de Paris et Docteur en Droit, Maître Thomas Desrousseaux exerce à titre individuel en tant qu'Avocat généraliste dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Également mandataire immobilier, il offre ainsi à ses clients une prestation unique, avec une prévention du risque surpassant celle d'un agent immobilier.

Quels sont vos domaines de compétences ?

- le Droit pénal (en matière contraventionnelle, délictuelle et criminelle), avec en spécificité le Droit des mineurs. Membre de l'Antenne des

Mineurs du Barreau de Paris, j'interviens dans ce domaine en matière pénale (mise en examen, jugement...), et civile (assistance éducative) ;

- le Droit de la famille (divorce, mesures concernant les enfants, changement nom/prénom, les ordonnances de protection) ;
- le Droit du travail, en conseil comme en contentieux ;
- le Droit des étrangers (le droit d'asile, les recours 35 bis / rétentions administratives, et 35 quater / zones d'attente) ;
- les transactions immobilières.

Qu'apprécient particulièrement vos clients ?

Mon écoute, ma disponibilité, ma réactivité, ainsi que nos relations simples et humaines. Ils bénéficient d'une totale transparence au niveau des honoraires et d'une actualité juridique grâce à mon blog régulièrement mis à jour.

Je suis membre de deux associations : Initiadroit (Association pour ouvrir le droit aux jeunes par des interventions dans les collèges et les lycées), et l'AAMTI (Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières) qui regroupe plus de 650 avocats.

Tout bien qui m'est confié à la vente est mis en ligne sur le site de l'AAMTI, ce qui confère à l'offre une grande visibilité.

Vous offrez un package très complet en matière de transactions immobilières...

J'interviens pour la prise de mandat, l'expertise du bien, la recherche de co contractants, les visites, la rédaction du compromis de vente... jusqu'à la signature de l'acte authentique chez le Notaire.

Par rapport aux agences immobilières, vous apportez des garanties supplémentaires...

Effectivement et pour moi l'intérêt du client prime. De par ma profession, je bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie de non présentation de fonds plus importante. Et, en cas de litige après la vente, je suis habilité à intervenir en contentieux pour le client que j'ai assisté.



PLUS D'INFOS : 3, rue de l'Arrivée – 75015 Paris | Tél. 09 81 86 69 71 | <https://thdesrousseaux-avocat.com>